

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA
REPUBLIQUE

-:-:-:-

 D E C R E T N°494/GPRD

ANNEE 1963

-44-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant
suppression d'institutions et formation du Gouvernement
Provisoire de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Monsieur René DOSSA, Conseiller Technique chargé du
département de l'Information et de la Radiodiffusion au Cabinet du
Chef du Gouvernement Provisoire, est nommé cumulativement avec ses
fonctions actuelles, Directeur de l'Agence Dahoméenne de Presse.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout
où besoin sera.

COTONOU, le 13 Novembre 1963



Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence	6
Infor. & Radio	2
CF	2
SGG	4
Intéressé	1
JORD	1